



COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL

Jeudi 23 Décembre 2021-20h30

Excusés : Marjorie PIGNOL procuration donnée à Dominique VACHELARD.

Isabelle MARCHAUD, procuration donnée à Wilfried MALIGE.

BENIGNAUD Sophie, procuration donnée à Guillaume PONS

Absent : Joël BAYET.

Guillaume PONS est nommé secrétaire de séance.

1 / Tarifs Location de la salle polyvalente

Les tarifs de location de la salle polyvalente n'ont pas été révisés depuis le 1^{er} janvier 2016, Monsieur Le Maire propose de ne pas changer les tarifs pour les Lamothois, par contre propose d'augmenter pour les particuliers hors commune et d'augmenter le chauffage.

LAMOTHOIS		ASSOCIATIONS LAMOTHOISES		HORS COMMUNE	
PETITE	GRANDE	PETITE	GRANDE	PETITE	GRANDE
80.00€	210.00€	Gratuite	210.00€	200.00€	400.00€
14 POUR	14 POUR	14 POUR Nettoyage Obligatoire	14 POUR	14 POUR	12 POUR 2 Abstentions
VAISSELLE : 50 COUVERTS : 30€ 100 COUVERTS : 60€ <i>tarif casse : assiette plate ou dessert, verre, couvert, tasse = 2 € l'unité, pichet = 5 € l'unité</i> 14 POUR					
CAUTION OBLIGATOIRE DE 200€ 14 POUR					
Participation frais de CHAUFFAGE de 30€ pour la Petite Salle et 60€ pour la Grande Salle Du 1/10 au 30/04 14 POUR					

2/Tarifs Cimetière

Le tarif des concessions au cimetière est en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2016 est de 250€. Les membres du conseil municipal décident d'augmenter ce tarif et de mettre en place des nouveaux tarifs pour les cavurnes et les cases au columbarium qui seront installés prochainement.

A partir du 1^{er} janvier 2022, les tarifs seront les suivants :

- la concession perpétuelle à 300 €, soit 50 € le m².
- la cavurne perpétuelle 300 €.
- la case perpétuelle au columbarium à 600€.

3/Tarifs assainissement

Le Maire propose aux conseillers de maintenir le tarif de la taxe d'assainissement et la part fixe mais d'augmenter le droit de branchement qui passerait de 500€ à 600€ pour l'année 2022.

- La taxe d'assainissement à 0.80€ le m³,
- La part fixe à 15€ par an et par compteur raccordé à l'assainissement collectif,
- Le droit de branchement reste fixé à 600€.

4/Embauche Adjoint Administratif, avec autorisation de cumul d'activité

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide, d'autoriser le cumul d'activité pour Aurélie MARCHAUD, à titre d'activité accessoire.

Informations et questions diverses :

- Demande d'autorisation d'installation d'un distributeur de pain, après le débat le conseil municipal propose de l'installer place de la Tuilière (parking et électricité sur place).
- Contrôle des bornes incendie : le SGEB propose un contrôle à 45€ HT, nous allons nous renseigner pour connaître la date des dernières contrôles (obligation tous les 5 ans).
- Suite aux réunions du CCAS, la commune n'adhérera plus en 2022 au GIP de Sainte Florine. Les bénéficiaires seront orientés vers les restos du cœur, le secours populaire et l'épicerie solidaire.
- Suite à la réunion de la Caisse des Ecoles, les tarifs des repas augmenteront à partir de janvier 2022 de 10 centimes soit 3.70 € le repas.
- Aide pour le secrétariat de la Mairie : 12h/semaine durant l'arrêt de travail de notre secrétaire coût 20.73€ l'heure.
- Eclairage Eglise (illuminations) le syndicat électrique a fait un essai le 15/12/21, nous attendons les devis pour prendre une décision.